



Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2022
Nairobi, 29–31 mars 2022
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

État d'avancement et examen du projet de programme de
travail annuel du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains et du projet de budget de la
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les
établissements humains pour 2023

Document sur les priorités du programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en 2023, telles que définies dans le plan stratégique pour la période 2020–2023**

Résumé

1. La présente note expose brièvement les principales orientations du programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'année 2021, ainsi que les priorités futures. Toutes les informations détaillées sur la question figurent dans le projet de programme de travail d'ONU-Habitat pour 2023.

I. Introduction

2. Le deuxième rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes souligne qu'il faut renforcer ce dernier en présentant ses engagements porteurs de transformation et ses facteurs clés comme des outils prêts à l'emploi pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, concrétiser les engagements au titre de l'Accord de Paris et d'autres programmes mondiaux.

3. Comme indiqué dans la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain et précisé dans le rapport d'ONU-Habitat intitulé « Cities and Pandemics » (Villes et pandémies) la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a mis en évidence des inégalités systémiques et a créé de nouvelles vulnérabilités. Il est clair désormais que les villes offrent des possibilités pour ancrer le relèvement après la pandémie dans la justice sociale et l'action climatique. La pandémie a démontré le rôle crucial de l'État dans la fourniture de biens publics et la prestation de services de base adéquats, a souligné l'intérêt d'une capacité budgétaire locale et d'une gouvernance inclusive à plusieurs niveaux et a mis en évidence l'importance de la planification et de l'architecture urbaine, le caractère central d'un logement adéquat et la nécessité de construire des quartiers plus durables sur le plan écologique. Le document du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » souligne qu'un logement adéquat est un élément clé de la protection sociale et suppose un dialogue plus systématique avec les autorités infranationales. L'examen à mi-parcours du plan

* HSP/EB.2022/1.

** La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

stratégique par le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat en a confirmé la solidité et a invité ONU-Habitat à continuer d'ajuster et de renforcer son appui aux États Membres, en s'adaptant à l'évolution de la situation.

4. Le programme de travail pour 2023 continue sur cette lancée. Des ressources financières à la hauteur de l'ambition du programme et des résultats qu'il vise seront indispensables pour fournir un appui adapté aux États Membres, tandis que, guidé par son Conseil exécutif, ONU-Habitat continuera de hiérarchiser ses travaux en fonction des ressources disponibles.

II. Stratégie

5. La stratégie d'ONU-Habitat pour exécuter le plan-programme en 2023 continue d'être déterminée par le plan stratégique pour la période 2020–2023. L'examen à mi-parcours du plan stratégique par le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat a conclu que la pandémie de COVID-19 avait apporté la preuve de la valeur du plan stratégique, lequel sert à la fois de cadre de relèvement et de feuille de route en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les stratégies relatives à chaque sous-programme ont fait l'objet de nouvelles mises à jour et sont incluses dans le projet de programme de travail pour 2023.

6. Les éléments clefs de la stratégie pour 2023 sont les suivants :

a) Veiller à la création collaborative de nouveaux programmes et projets, afin de permettre l'intégration entre les activités normatives et opérationnelles et de garantir l'alignement des travaux sur les ajustements qu'il est proposé d'apporter au plan stratégique (HSP/EB.2021/19) en réponse à la COVID-19 et au besoin accru de cibler les changements climatiques ;

b) Continuer d'utiliser les programmes phares comme vecteurs d'accélération du fusionnement entre les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, renforçant ainsi l'incidence de l'organisation. La mesure dans laquelle l'incidence d'ONU-habitat sera renforcée dépendra de la mobilisation de ressources affectées à des fins spécifiques ou à des fins plus générales et des allocations éventuelles au titre de la dotation par un tiers, à savoir la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ;

c) Renforcer les initiatives de renforcement des capacités, la numérisation des outils et les programmes virtuels d'apprentissage en ligne, conformément à la stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat pour la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes adopté par son Conseil exécutif en 2020 ;

d) Dans le cadre du rôle de catalyseur d'ONU-Habitat en tant que pôle de connaissances et rassembleur de partenaires et compte tenu de l'importance d'un engagement multipartite comme fondement de la réalisation des objectifs de développement durable, mener des activités de plaidoyer, de communication et d'information sur les thèmes abordés dans le cadre des quatre sous-programmes et mobiliser un appui public et politique, en tirant le meilleur parti des plateformes de plaidoyer et de connaissances, y compris son site Web, la Plateforme du Programme pour les villes et les principales réunions mondiales telles que la Journée mondiale des villes et la Journée mondiale de l'habitat, les conférences ministérielles régionales et la session de l'Assemblée d'ONU-Habitat qui se tiendra en 2023 ;

e) Assurer le suivi des réunions clefs qui se tiendront en 2022, notamment la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, la onzième session du Forum urbain mondial et la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui supposera qu'ONU-Habitat déploie d'importants efforts en 2023 ;

f) Dans le cadre du rôle de coordonnateur d'ONU-Habitat pour les questions relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains, continuer de suivre les conditions et tendances mondiales concernant les villes et d'en rendre compte et de fournir des éléments aux fins de l'élaboration des politiques, en fonction des ressources disponibles. Le Cadre mondial de suivi urbain facilitera la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des dimensions urbaines des objectifs de développement durable et appuiera le programme phare *Villes motrices pour les objectifs de développement durable*, afin de contribuer aux préparatifs des examens locaux volontaires et à la réalisation des objectifs de développement durable dans les villes ;

g) Renforcer davantage les partenariats stratégiques d'ONU-Habitat avec différentes entités du système des Nations Unies et d'autres organisations et acteurs internationaux, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, afin de mobiliser les compétences et les capacités d'ONU-Habitat.

7. Ces éléments ont été traduits en stratégies adaptées au niveau des sous-programmes, en s'appuyant sur les mises à jour déjà incluses dans le programme de travail pour 2021 et en tenant compte de la pandémie de COVID-19 :
- a) Sous-programme 1 : cibler davantage l'accès à un logement adéquat pour surmonter les inégalités et faciliter l'inclusion sociale ;
 - b) Sous-programme 2 : cibler davantage les finances municipales et le relèvement socioéconomique ;
 - c) Sous-programme 3 : accroître les synergies entre les programmes axés sur les changements climatiques et ceux axés sur l'environnement urbain ;
 - d) Sous-programme 4 : cibler le relèvement urbain en tant qu'instrument clef pour une intervention efficace au croisement des questions relatives à l'action humanitaire, au développement et à la paix et à la sécurité.
8. Les produits qu'ONU-Habitat prévoit de livrer en 2023 aideront les États Membres à poursuivre la gestion de la pandémie de COVID-19 et le relèvement après celle-ci. Les produits et activités prévus sont les suivants : a) aider les gouvernements à soutenir un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement et à un logement adéquat, b) plaider pour la prévention des expulsions, c) mesurer et réduire la vulnérabilité spatiale, d) élaborer des stratégies de planification urbaine et des programmes de résilience locaux. Le programme de travail d'ONU-Habitat pour 2023 canaliserait tous les efforts des différents sous-programmes et proposerait des services consultatifs, des solutions novatrices et des modules de connaissances pour aider les États Membres en vue d'un relèvement socioéconomique, tout en traitant la question des changements climatiques. En principe, les stratégies et produits ont une portée mondiale et s'appliqueraient en s'adaptant aux conditions régionales, à l'exception des produits propres à une région, lesquels seront signalés en conséquence.
9. Soucieux de s'améliorer continuellement afin de répondre aux besoins changeants des États Membres, ONU-Habitat a tiré de la pandémie de COVID-19 des enseignements et des meilleures pratiques concernant la manière d'ajuster et d'adapter son programme. Il s'agit notamment de maintenir, dans la mesure du possible, la possibilité d'organiser les réunions sous forme virtuelle et hybride en ce qui concerne l'appui technique et les groupes d'experts, ce qui permet une participation plus large, en complétant les outils de travail existants d'ONU-Habitat par des aides d'apprentissage numériques en ligne en vue d'atteindre un public plus vaste et de mettre davantage l'accent sur le relèvement économique durable dans l'ensemble des sous-programmes.

III. Facteurs extérieurs en 2023

10. S'agissant des facteurs extérieurs, le plan global pour 2023 repose sur les hypothèses suivantes :
- a) Des ressources extrabudgétaires non préaffectées d'un montant suffisant sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
 - b) Les pays restent attachés au Nouveau Programme pour les villes et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - c) Les gouvernements et les collectivités locales continuent de solliciter des conseils et un appui technique auprès d'ONU-Habitat pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques, plans et stratégies en matière d'urbanisation ;
 - d) Des indicateurs urbains et des données et informations sur les villes sont utilisés pour élaborer les politiques et s'accompagnent de mécanismes adaptés de suivi des effets et d'évaluation de la performance ;
 - e) Les conditions sociales, politiques et macroéconomiques n'empêchent pas ONU-Habitat et ses partenaires de mener des programmes et des projets.
11. La situation financière sera maintenue à l'examen afin d'établir les priorités en fonction des enseignements tirés de l'année 2022. Un comité budgétaire sera créé en 2022 pour suivre et hiérarchiser les dépenses chaque trimestre.